



Accusé de réception en préfecture
094-219400710 – 10/12/2024 – DELIB FINANCES 2024-198
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal 35
Présents à la séance 34

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 9 Décembre 2024

N° DCM : 2024-198-05S

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le 10 DEC 2024
et de la publication le 10 DEC 2024
Le Maire,

Objet :

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 20244

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, M. BRAND.

Absents excusés

Mme ASTIC

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

Mme PENAUD donne pouvoir à M. MUSSO
M. MARASCO donne pouvoir à M. BRAND

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION n° 2024-198

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif 2024

VU le rapport n° 2024-198 présenté en Commission plénière en date du 2 décembre 2024,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : ADOPTE la décision modificative n° 2 de l'exercice 2024 comme suit :

BUDGET VILLE

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - A - recettes de fonctionnement

chap	article	fonction	libellé	montant
OPERATIONS REELLES				0,00 €
			chapitre 70 "produits des services & du domaine"	
			chapitre 73 "impôts & taxes"	
			chapitre 74 "dotations & participations"	
			chapitre 75 "autres produits de gestion courante"	
			chapitre 013 "atténuations de charges"	
			chapitre 77 "produits exceptionnels"	
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION				0,00 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE				0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				0,00 €

I - B - dépenses de fonctionnement

chap	article	fonction	libellé	montant
OPERATIONS REELLES				-78 000,00 €
011	60612	020	énergie - électricité	-283 000,00 €
011	60612	512	énergie - électricité	-25 000,00 €
011	60611	020	eau et assainissement	-60 000,00 €
011	60621	020	combustibles	-32 000,00 €
chapitre 011 "charges à caractère général"				-400 000,00 €
012	64111	020	Rémunération principale personnel titulaire	250 000,00 €
012	64131	020	Rémunération personnel non titulaire	150 000,00 €
chapitre 012 "charges de personnel & frais assimilés"				400 000,00 €
014	7392221	01	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	-60 000,00 €
chapitre 014 "Atténuation de produits"				-60 000,00 €
65	65888	020	Autres charges de gestion courante	-8 000,00 €
Chapitre 65 "Charges de gestion courante"				-8 000,00 €
66	66111	01	Intérêts réglés à l'échéance	-10 000,00 €
Chapitre 66 "Charges financières"				-10 000,00 €
chapitre 67 "charges exceptionnelles"				
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION				78 000,00 €
COMP	6811	01	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (opération budgétaire)	60 000,00 €
COMP	6817	01	Dotation aux dépréciations des actifs circulants (opération semi-budgétaire)	18 000,00 €
023 virement à la section d'investissement				0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				0,00 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

II - A - recettes d'investissement

chap	article	fonction	libellé	montant
OPERATIONS REELLES				-60 000,00 €
10	10226	01	taxe d'aménagement	-60 000,00 €
chapitre 10 "dotations, fonds divers & réserves"				-60 000,00 €
chapitre 13 "subventions d'investissement"				
chapitre 16 "emprunts & dettes assimilées"				
chapitre 21 "immobilisations corporelles"				
chapitre 23 "immobilisations en cours"				
chapitre 27 "autres immobilisations financières"				
chapitre 024 "produits des cessions d'immobilisations"				
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION				60 000,00 €
040	281841	01	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (opération budgétaire)	60 000,00 €
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION				3 401 000,00 €
041	238	213	Opérations patrimoniales	3 401 000,00 €
021 virement de la section de fonctionnement				0,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 401 000,00 €
--	-----------------------

II - B - dépenses d'investissement

chap	article	fonction	libellé	montant
OPERATIONS REELLES				0,00 €
chapitre 10 "dotations, fonds divers & réserves"				0,00 €
chapitre 16 "emprunts et dettes assimilées"				0,00 €
chapitre 20 "immobilisations incorporelles"				0,00 €
chapitre 21 "immobilisations corporelles"				0,00 €
chapitre 23 "immobilisations en cours"				0,00 €
chapitre 27 "autres immobilisations financières"				0,00 €
chapitre 204 "subventions d'équipements versées"				0,00 €
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION				0,00 €
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				3 401 000,00 €
041	2313	213	Opérations patrimoniales	3 401 000,00 €
DEFICIT REPORTE (001)				0,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 401 000,00 €
--	-----------------------

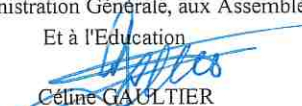
BALANCE

L'équilibre général de la décision modificative n°2 est le suivant :

RECETTES FONCTIONNEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
chap	libellé	montant	chap	libellé	montant
70	Produits des services et du domaine	0,00 €	10	dotations, fonds divers & réserves	-60 000,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	13	subventions d'investissement	0,00 €
74	Dotations et participations	0,00 €	16	emprunts & dettes assimilées	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	21	Immobilisations corporelles	0,00 €
013	Atténuations de charges	0,00 €	23	immobilisations en cours	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	27	autres immobilisations financières	0,00 €
	recettes réelles	0,00 €		recettes réelles	-60 000,00 €
	042 opérations d'ordre de section à section	0,00 €		040 opérations d'ordre de section à section	60 000,00 €
	002 résultat antérieur reporté	0,00 €		041 opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	3 401 000,00 €
				021 virement de la section de fonctionnement	0,00 €
	TOTAL RECETTES	0,00 €		TOTAL RECETTES	3 401 000,00 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT			DEPENSES INVESTISSEMENT		
011	charges à caractère général	-400 000,00 €	10	dotations, fonds divers & réserves	0,00 €
012	charges de personnel & frais ass.	400 000,00 €	16	emprunts et dettes assimilées	0,00 €
014	atténuations de produits	-60 000,00 €	20	immobilisations incorporelles	0,00 €
65	autres charges de gestion courante	-8 000,00 €	21	immobilisations corporelles	0,00 €
66	charges financières	-10 000,00 €	23	immobilisations en cours	0,00 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €	27	autres immobilisations financières	0,00 €
	dépenses réelles	-78 000,00 €		dépenses réelles	0,00 €
	042 opérations d'ordre de section à section	78 000,00 €		040 opérations d'ordre de section à section	0,00 €
				041 opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	3 401 000,00 €
				001 Déficit reporté	0,00 €
	023 virement à la section d'investissement	0,00 €			
	TOTAL DEPENSES	0,00 €		TOTAL DEPENSES	3 401 000,00 €

Cette délibération a été adoptée par **28 POUR** et **6 ABSTENTIONS** (M. GIACOBBI, Mme D'ANDREA, M. CHESNOY, M. BRAND, Mme SIMON, M. MARASCO)

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale Adjointe à
L'Administration Générale, aux Assemblées
Et à l'Education

Céline GAULTIER



Le Maire,


Olivier TRAYAUX

La présente délibération à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Sucy-en-Brie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.